

**Déclaration liminaire d'égalité linguistique des chances pour
les documents de standardisation informatique et de l'internet**

**Language equal opportunity introductory declaration
for computer and internet standardisation documents**

Versailles - Septembre 2005

Déclaration liminaire d'égalité linguistique des chances pour les documents de standardisation informatique et de l'internet

(Language equal opportunity introductory declaration for computer and internet standardication documents)

Introduction

La déclaration préliminaire en annexe crée un "ruban ciel" que pourront arborer les logiciels, les sites, les standards et les auteurs qui l'auront inscrite sur leur copyrights.

Elle est structurée en deux courtes parties. La première est assise sur la déclaration universelle des Droits de l'Homme, les Déclarations de l'UNESCO et les résolutions du SMSI. La seconde se fonde sur la nature granulaire et distribuée de la multitude (documentée par l'ISO) des utilisations, des réseaux et des technologies, comme celle de l'Internet (IETF), des Télécoms et du NGN (UIT), des Média (MPEG), etc. qui convergent au sein de l'écosystème numérique mondial et des interactions par subsidiarité de chacune de leurs gouvernances.

Objectif

Le but est d'enrayer et de rebondir, de façon simple et pratique, sur la dérive actuelle vers une pseudo-simplification technique résultant en une floraison de standards prototypes en langue véhiculaire commune ("koine"), en général anglaise. Cette dérive mène à un effet de saturation des domaines techniques par cette langue, et une perte de domaine pour les autres. Elle cache un manque d'analyse structurée qui réduit la portabilité linguistique des solutions développées et conduit à leur utilisation en cette seule langue, de façon visible ou sous-jacente. Elle compromet aussi les attentes légitimes d'innovations collatérales à la recherche et au développement du support du multilinguisme, en particulier pour les réseaux et services en ligne et pour la convergence numérique.

Considérations sociétales

Au moment où la standardisation permet de reconnaître dix fois plus de langues, et bientôt trente fois plus (ISO 639-3, 639-6), de leur donner un statut et des moyens techniques pour leur préservation, leur documentation et pour le développement de leur apport culturel à l'Humanité (Déclaration de l'UNESCO Concernant la Promotion et l'Utilisation du Multilinguisme et de l'Accès Universel au Cyberspace), où le Sommet Mondial de la Société de l'Information réaffirme (Plan d'Action) la nature essentielle de leur diversité, nous nous acheminons vers une catastrophe culturelle annoncée sans précédent. Elle résultera du simple nivellement linguistique de moyens techniques spécifiés, développés et diffusés sous une seule langue, et selon la seule logique commerciale de ses cartels dominants. Certains parlent de "e-déluge anti-Babel" : l'on se souvient que la symbolique biblique de Babel est celle d'une diversité des langues qui rend à la fois, impossible la dominance d'une gouvernance unique, et nécessaires les relations d'intergouvernance qui président aux relations des communautés humaines. La fluidité retrouvée des grains de sable emprisonnés dans les briques bitumées de la tour du Roi de Babylone est l'image même de la Liberté de chacun et de l'Égalité de tous. Les emprisonner à nouveau est programmer les réactions violentes qui voudront les recouvrer.

Considérations économiques

C'est aussi une catastrophe économique et politique majeure. Chacun peut comprendre que l'efficacité mentale d'un individu soit proportionnelle à sa maîtrise de l'outil linguistique qu'il utilise, et à l'adéquation de cet outil aux problèmes qu'il doit résoudre. L'absence d'égal support technique des langues vernaculaires - l'outil universel et premier de travail, de débat, de sociabilité, d'imagination, d'invention technique, de recherche spécifique, de gestion économique, de relations politiques, d'affirmation personnelle - crée une inégalité fondamentale des chances entre les personnes, et leurs nations. C'est donner un avantage majeur à ceux qui pratiquent la langue favorisée (koine) que les autres devront apprendre, avec les risques de fragmentations sociales résultant d'une inculturation étrangère, non demandée, parfois combattue et peu productive. C'est pour chacun défavoriser à terme sa communauté, qui perdra le génie et la cohésion de sa langue, et ses levains d'évolution : ses chances seront réduites à devoir concurrencer, dans un contexte linguistique appauvri, des interlocuteurs bénéficiant quant à eux de la pleine puissance de leur langue et de leur culture. Les nécessités, la diversité et les possibilités multilinguisme et le multiculturalisme sont sans doute à terme nos plus vastes gisements d'emploi, de développement et d'innovation.

Considérations techniques

Cet état des choses est d'autant plus affligeant que le travail accompli, et les progrès obtenus, pour le support des langues et de leurs échanges par des moyens numériques sont importants; et que le monde dispose bien entendu de nombreuses, solides et très anciennes expériences en la matière.

Il n'appartient pas aux principes éthiques de documenter des solutions où l'invention technique innovera sans doute : depuis toujours les hommes, par gestes, par dessins et icônes, par codes de correspondance, etc. ont su communiquer entre eux, dans le respect des langues et des cultures, même en l'absence du baragouin d'une lingua franca commune. L'apport des nouvelles technologies ne doit pas être de remplacer et d'atrophier cette culture commune de la diversité des langues et des cultures particulières et d'en perdre l'immense richesse, mais au contraire de la développer, mettant toute leur puissance et tous leurs moyens au service d'un nouveau printemps intellectuel né du partage, enfin possible, des maîtrises linguistiques et des diversités culturelles.

REFERENCES

Déclaration universelle des Droits de l'Homme

<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

Union Internationale des Télécommunications

Ces principes sont intrinsèques à sa vocation de soutien des souverainetés nationales et d'aide au dialogue international

Recommandation sur le Multilinguisme (UNESCO)

http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=13475&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Plan d'Action du Sommet Mondial de la Société de l'Information (UN)

<http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/poa-fr.html>

Déclaration liminaire d'égalité linguistique des chances

(Version de référence)

Il n'appartient pas à la technologie de garantir l'égalité des chances selon sa langue, mais il lui appartient de la permettre.

Dans son domaine, ce document veut permettre à chacun de participer librement à la vie culturelle de la communauté informatique et de l'internet, d'en tirer pleinement avantage sur la base d'une égalité linguistique, culturelle, technique, économique et commerciale, et de participer au bénéfice de sa technologie et de ses progrès sans aucune distinction de quelque sorte, qu'elle soit de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'orientation politique ou d'opinion, d'origine nationale ou sociale, de statut social résultant de la richesse, de la naissance ou de l'éducation reçue, et donc d'être une norme technique commune à tous les peuples et à toutes les nations, utilisée ou incluse dans quelque solution technique que ce soit, sans limitation aucune résultant de l'écriture, de la langue, des référentiels et du contexte de son environnement d'utilisation.

Tenant compte de la nature granulaire de l'écosystème numérique mondial et des besoins nés de sa convergence technique, les auteurs de ce mémorandum technique plaident avec force pour que son implémentation libre, sûre et stable serve les droits et les libertés de ses utilisateurs aux niveaux global, multinational, international, culturel et linguistique, national, local et personnel, dans le respect des lois souveraines et de la juridiction des Etats, des cultures locales et régionales ainsi que de son intergouvernance par subsidiarité, dans chacune de ses applications, qu'elle soit publique ou privée, communautaire ou individuelle.

Language equal opportunity introductory declaration

(koine version)

The purpose of technology is not to ensure that everyone should have an equal opportunity regardless of his language, its purpose is to allow for this goal.

In its domain, this document wants to allow everyone to freely share the cultural life of the computer and Internet community, to enjoy using its solutions on an equal linguistic, cultural, technical, economical and commercial basis. It also aims to allow everyone to share into the benefits of the technology and its advancements without distinction of any kind - such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status and education. Therefore the goal is to build a common technical standard for all people and all nations to be used, or embedded in any technical solution, without any limitation resulting from the script, the language, the references or the context of its utilisation environment.

Taking into account the granular nature and the diversity of the world's digital ecosystem, as well as the requirements of its technical convergence, the authors of this technical memorandum strongly advocate its free, secure and stable implementation to serve the rights and freedoms of its users at a global, multinational, international, cultural and lingual, national, local, and personal level, in the respect of sovereign laws and jurisdiction of each State, of the empowerment of local cultures, and of its intergovernance by subsidiarity, in each of its government or private, community or individual application.

Signataires - Signatooees

Cette déclaration est universelle et nul ne saurait se l'approprier. La liste des organisations et personnes privées, qui l'auront reprise en début de la mention de leurs droits d'auteur, sera donc présentée par ordre alphabétique et non par date de signature.

Pour être sur cette liste, merci d'informer info@intl.net qui en assure le secrétariat.

This declaration is universal and should not be appropriated. The list of the organisations and private persons, having included it at the beginning of their intellectual property rights declaration, shall be presented alphabetically, not by date of signature.

To be on this list, please inform info@intl.net which serves as its secretariat.